

Ecrit par le 18 mai 2026

Risque d'incendie : l'accès à certains massifs forestiers de Vaucluse interdit



La préfecture de Vaucluse annonce l'interdiction d'accès et de circulation dans certains massifs forestiers de Vaucluse aujourd'hui – le lundi 19 août – en raison d'un risque incendie très élevé.

En raison des conditions météorologiques prévues pour la journée en Vaucluse, le niveau de risque d'incendie de forêt est jugé très sévère. Ainsi, trois massifs forestiers du département sont interdits d'accès. Il s'agit des massifs de l'enclave des papes, de Bollène-Uchaux, et de la vallée du Rhône.

Il est interdit d'accéder ou de circuler au sein de ces massifs durant toute la journée sauf pour les sites

Ecrit par le 18 mai 2026

bénéficiant d'une dérogation, les groupes accompagnés par un professionnel ayant suivi un parcours de formation spécifique, et la réalisation de travaux, seulement autorisés le matin de 5h à 13h.

Si l'accès aux autres massifs forestiers du département est autorisé, le risque zéro n'existe pas. La préfecture rappelle qu'en toutes circonstances, il est interdit de fumer, d'allumer un feu, de circuler ou stationner sur les pistes prévues pour les secours au sein des massifs. En cas d'incendie, il faut contacter le 18 ou le 112, en précisant clairement sa localisation et en s'éloignant de la zone d'incendie.

Pour suivre le risque incendie et l'accès aux massifs forestiers en Vaucluse, cliquez sur la carte :

